

Circonscriptions électorales—Loi

Les commissaires, en proposant une nouvelle limite à l'est de cette circonscription, reprennent la limite actuelle depuis la pointe nord de l'Outaouais, suivent le canal Rideau jusqu'au lieu dit, pour tous ceux qui vivent ici depuis longtemps, «deep cut», et ensuite au lieu de poursuivre logiquement le long le long de la voie ferrée du Canadien Pacifique jusqu'au pont Hurdman, ils effectuent un virage vers le sud et le sud-ouest, toujours longeant le canal Rideau jusqu'à la rue Craig, et de là un virage vers l'est jusqu'à la rivière Rideau. Cet accroc divise donc ce qui représente une collectivité qui existe de longue date dans notre ville, celle d'Ottawa-Est, et qui est une chose tout à fait distincte de la circonscription d'Ottawa-Est qui est maintenant la circonscription d'Ottawa-Vanier.

● (1740)

Cette nouvelle ligne de séparation qui suit le canal Rideau au lieu d'aller jusqu'au pont Hurdman, et longe ensuite le tracé de la rivière, etc., comme dans le cas de la nouvelle circonscription, élimine la moitié de ce qui faisait partie intégrante de la ville d'Ottawa et qui constituait une communauté en soi. C'était une communauté animée par le fait qu'il y existait une communauté d'intérêts représentée par l'Association communautaire d'Ottawa-Est, les écoles et même les églises, qui sont situées généralement des deux côtés de la rue Clegg, que l'on appelle communément le haut Ottawa-Est et le bas Ottawa-Est.

Les électeurs de cet endroit sont représentés depuis longtemps par le député de la partie centrale de la ville d'Ottawa. Je me suis fait un plaisir d'accomplir cette tâche au cours des années écoulées et je demande instamment aux commissaires de veiller à ce que ces électeurs continuent à être représentés par le même député que celui qui représente leurs voisins et leurs amis immédiatement au sud de leur quartier. Je demande également que la limite ne suive pas l'avenue Clegg et le canal Rideau mais plutôt qu'elle suive la rivière Rideau, passe par le pont Hurdman pour aller ensuite jusqu'au canal Rideau et revenir au centre d'Ottawa et à l'Outaouais.

La deuxième proposition que je voudrais faire à Votre Honneur est la suivante. En étendant les limites de la circonscription d'Ottawa-Centre très loin vers l'ouest, les commissaires ont ainsi supprimé une autre collectivité et communauté d'intérêts qui existent dans le quartier connu sous le nom de Mechanicsville-Hintonburg. Cette région, qui englobe en gros les terres situées au sud de la rue Wellington, entre l'avenue Bayswater et la voie ferrée du CP à l'est, et l'avenue Holland à l'ouest, fait traditionnellement partie de la ville d'Ottawa depuis plusieurs années, mais elle a par ailleurs constitué une collectivité et une communauté d'intérêts propre.

Les commissaires ont tracé une ligne le long de la limite occidentale de la circonscription proposée d'Ottawa-Ouest, ligne qui va vers le nord le long de l'avenue Fisher jusqu'à l'avenue Holland puis la rue Wellington, au lieu de poursuivre tout droit vers le nord, comme je le propose, jusqu'à l'Outaouais et, de là, en suivant la ligne médiane jusqu'à l'endroit où elle croise une prolongation de la ligne médiane du canal Rideau. Au lieu donc de suivre ce tracé géographique logique, ce qui aurait eu pour effet, et je

[M. Poulin.]

pense que cela eût été juste, de maintenir la communauté d'intérêts et de conserver la représentation des électeurs de cette partie de la ville au député qui représente les citoyens du côté sud de la rue Wellington, les commissaires, en faisant passer la limite le long de l'avenue Holland et en la poursuivant vers l'est le long de la rue Wellington, ont en fait divisé la communauté en deux, de la même façon qu'ils ont divisé en deux la communauté d'Ottawa-Est.

Je soutiens que dans l'intérêt bien compris de ces citoyens et pour éviter toute confusion possible quant à savoir quel député les représente, il serait plus logique de divers points de vue: géographique, démographique et intérêts communs, que l'avenue Holland continue d'être la limite ouest, qu'elle se poursuive en direction nord jusqu'au centre de la rivière Outaouais et puis, le long du centre de la rivière Outaouais comme je l'ai déjà décrit.

Je suis heureux d'avoir pu faire connaître ma thèse et je demande aux commissaires d'examiner très soigneusement l'importance que revêt pour les habitants de ces deux zones le fait de rester unies ainsi que les avantages qu'il y aurait à ce que les deux zones d'Ottawa-Est et Mechanicsville-Hintonburg soient représentés par le même député.

En terminant, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que j'accueille avec beaucoup de satisfaction l'addition des autres zones qui ont été englobées dans la circonscription d'Ottawa-Centre. Ce sera un vrai défi de représenter une zone aussi grande et autant de mandants. Sans connaître les dimensions exactes, je pense que la superficie a à peu près doublé pour englober les nouvelles zones créées dans cette grande ville de Riverside Park-Nord et Sud ainsi que d'autres situées au sud de la ville.

M. Wm. Andres (Lincoln): Monsieur l'Orateur, j'aimerais vous remercier de m'avoir donné l'occasion de participer à ce débat. Je compte être bref. L'objet de mon intervention figure déjà aux *Procès Verbaux*, mais j'aimerais tout simplement insister sur certains points au nom des habitants de la circonscription de Lincoln et de l'unique région de la péninsule du Niagara où l'on cultive des fruits.

La loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales stipule très clairement que la commission peut ne pas appliquer le règlement à la lettre lorsqu'il existe un intérêt commun tout particulier. Je maintiens que la commission n'a pas tenu compte de l'intérêt particulier qui unit les habitants de la péninsule du Niagara, surtout ceux de la région des cultures fruitières.

Pour ce qui est de la circonscription de Lincoln, la commission ne tient pas compte de la collectivité rurale et agricole de cette région, ni de ses liens économiques, sociaux, historiques et traditionnels. Lincoln a une longue tradition de région agricole et fruitière.

La région fruitière de la péninsule du Niagara offre une forme d'agriculture unique et essentielle au Canada. La culture fruitière connaît bien des problèmes et la subdivision de cette région en cinq circonscriptions, comme propose actuellement la commission, lui sera préjudiciable. L'industrie fruitière doit être maintenue et stimulée, c'est un fait admis. C'est pourquoi il faut que cette région ait une forte représentation au Parlement fédéral.